

MODIFICATIONS À L'ANNEXE 401

Section A - Note d'interprétation générale

Alinéa e) i): remplacer "2101.10.aa" par "2101.11.aa";
remplacer "8415.81" par "8415.20".

Section B - Règles d'origine spécifiques

2905.49.aa: remplacer cette règle par ce qui suit:

2905.49.aa "Un changement au numéro tarifaire canadien 2905.49.10, au numéro tarifaire américain 2905.49.20 ou au numéro tarifaire mexicain 2905.49.02 de tout autre numéro tarifaire, sauf des positions 29.01 à 29.03; ou

Un changement au numéro tarifaire canadien 2905.49.10, au numéro tarifaire américain 2905.49.20 ou au numéro tarifaire mexicain 2905.49.02 des positions 29.01 à 29.03, qu'il y ait ou non également un changement de tout autre numéro tarifaire, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à :

- a) 60 p. 100 lorsque la méthode de la valeur transactionnelle est utilisée, ou
- b) 50 p. 100 lorsque la méthode du coût net est utilisée."

2905.50.aa: supprimer "2905.50.aa" et la règle applicable à ce numéro tarifaire;

82.01-82.15: remplacer "82.01-82.15" et la règle applicable à ces positions par ce qui suit:

"82.01 Un changement à la position 82.01 de tout autre chapitre.

8202.10-8202.20 Un changement aux sous-positions 8202.10 à 8202.20 de tout autre chapitre.

8202.31 Un changement à la sous-position 8202.31 de tout autre chapitre; ou

Un changement à la sous-position 8202.31 de la sous-position 8202.39, qu'il y ait ou non également un changement de tout autre chapitre, à condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à :

- a) 60 p. 100 lorsque la méthode de la valeur transactionnelle est utilisée, ou
- b) 50 p. 100 lorsque la méthode du coût net est utilisée.

8202.39-8202.99 Un changement aux sous-positions 8202.39 à 8202.99 de tout autre chapitre.

82.03-82.06 Un changement aux positions 82.03 à 82.06 de tout autre chapitre.

8207.13 Un changement à la sous-position 8207.13 de tout autre chapitre; ou